## Environnement

## Ce que vous jetez dans vos toilettes ou votre évier finit dans la rivière!

Dans le sous-bassin de la Lesse, la majorité de la population se trouve en zone d'assainissement collectif (raccordement de votre maison à un égout pour acheminement vers un collecteur et une station d'épuration existante

ou à venir), le reste étant en zone d'assainissement autonome (l'épuration y est à charge du citoyen via un système d'épuration individuel (SEI), sous forme d'une « mini-station d'épuration », d'un lagunage...)

Dans nos zones rurales, beaucoup de stations d'épuration en zone d'assainissement collectif restent à construire et de nombreux rejets d'eaux usées ARRIVENT DIRECTEMENT DANS LES RIVIERES et peuvent avoir de grandes conséquences sur la vie aquatique.

Là où une station d'épuration existe, ELLE EST DE TOUTE FAÇON INCAPABLE D'EPURER LES PRODUITS DANGEREUX tels que détergents corrosifs, engrais, eau de Javel, médicaments, pesticides, peintures...



Egout se déversant directement

## <u>CES PRODUITS NE DOIVENT DONC EN AUCUN CAS ETRE REJETÉS A l'EGOUT, DANS L'ÉVIER OU LES TOILETTES</u>

Veillez donc à utiliser des produits respectueux de l'environnement et à apporter vos produits dangereux au parc à conteneurs.

Qui appeler en cas de pollution?

Pour connaître le régime d'assainissement qui vous concerne, consultez : http://webcarto.spge.be/